

(1)

(N° 39.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 1853.

Transfert au budget de la Guerre pour l'exercice 1853 ⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE ⁽²⁾, PAR M. DUMON.

MESSIEURS,

Vous avez renvoyé à la section centrale chargée d'examiner le budget de la guerre pour 1854 la demande de transfert au budget du même Département pour 1853, qui vous a été présentée dans la séance du 26 novembre courant.

Les achats de céréales pour l'alimentation de l'armée ne se font pas en une seule fois pour toute l'année, de sorte que le renchérissement de ces denrées a pesé sur les derniers achats et a rendu insuffisant le crédit porté à l'art. 22 (pain) du budget de 1853.

Il y a donc lieu de combler ce déficit, et, pour y parvenir, le Gouvernement propose de disposer d'une somme de 1,200,000 francs que les adjudications pour fourrages doivent laisser disponible à l'art. 23 du même budget. Cet excédant provient de ce que les fournitures de fourrages sont adjudgées pour l'année entière et ont eu lieu à des prix relativement avantageux.

Le transfert demandé doit assurer l'alimentation de l'armée jusqu'au 1^{er} janvier 1854, pour autant que les circonstances permettent de ne pas augmenter l'effectif actuel.

Cette proposition n'a rencontré aucune opposition au sein de la section centrale, et, à l'unanimité, elle vous en propose l'adoption.

Le Rapporteur,

A. DUMON.

Le Président,

N.-J.-A. DELFOSSE.

(1) Rapport, n° 37.

(2) La section centrale, présidée par M. DELFOSSE, était composée de MM. DE RENESSE, LEBLANC DUMON, DE T'SERCLAES, CH. ROUSSELLE et THIÉFRY